

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G1.140 - Montréal H2M 1Y8 – 514 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 14 mars 2024
Heure..... 14 h 15
Lieu..... Cafétéria (G1.510)

PRÉSENCES – 90 personnes ont signé la feuille des présences.
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 45.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Éric Athlan propose *Annie Lavallée*. Elle accepte et est élue présidente d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 33

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 8 février 2024
 - 3.1. Adoption
 - 3.2. Suivis
4. Nouveaux membres
5. Suivi sur les négos 2023 et sur la prochaine convention collective
6. Enseignement à distance (EAD)
7. Présentation du projet de révision de la Politique du cycle de gestion des programmes (PCGP)
8. Informations
9. Varia

Proposée par Sylvain Beausoleil
Appuyée par Samaël Beaudoin
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2024

3.1 Adoption

Recommandation 34

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 février 2024 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Aurélie Girard
Appuyée par Sonia Bourgeois
Adoptée à l'unanimité

3.2 Suivis

3.2.1 Suivi concernant la résolution de solidarité à la FAE

Elsa Myotte rappelle les trois éléments de la résolution de solidarité à la FAE que nous avons adoptée le 8 février dernier. Elle indique qu'une lettre de félicitations et de remerciements a été envoyée à la FAE (ainsi qu'aux neuf syndicats membres) et explique que nous avons remplacé le don en argent qui nous a été

renvoyé par la FAE, qui ne peut pas recevoir de dons sous cette forme, par des cartes cadeaux d'épicerie de chez Métro. Elle termine en expliquant que le dernier élément de la résolution à l'effet que l'exécutif du SPECA incite la FNEEQ et la CSN à s'allier aux organisations syndicales les plus combattives lors des prochaines négociations du secteur public sera discuté au moment où les instances feront le bilan des négos.

4. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille l'enseignante ayant adhéré au SPECA depuis le 8 février 2024 et dont le nom est le suivant: *Annabelle Ponsin* (Sciences sociales).

5. SUIVI SUR LES NÉGOS 2023 ET SUR LA PROCHAINE CONVENTION COLLECTIVE

Elsa Myotte indique que maintenant que l'entente de principe a été constatée pour le regroupement cégep de la FNEEQ, les parties syndicale et patronale rédigent les textes finaux de la convention collective. On a bon espoir que celle-ci sera signée d'ici le mois de mai. En ce qui concerne la rétroactivité salariale, elle explique que l'employeur a eu, depuis 2010, 120 jours pour la verser, mais que la partie syndicale a demandé à ce que ce délai soit réduit à 60 jours. Elle termine en indiquant qu'un bilan des négos sera fait à l'automne prochain.

Bernard St-Louis rappelle que de nouvelles ressources sont prévues dans la prochaine convention collective, mais que nous ne savons pas encore quelle sera la part que nous recevrons localement. Il poursuit en indiquant qu'un grief syndical a été déposé pour contester la directive émise par le Collège le 7 décembre 2023 quant à la reprise des journées de grève.

6. ENSEIGNEMENT À DISTANCE (EAD)

Elsa Myotte rappelle que la proposition à l'effet de donner aux représentant.e.s du SPECA un mandat pour négocier une entente sur l'EAD qui ne concernerait pas seulement les AEC, mais aussi les cours du soir et les cours d'été, avait été laissée sur table lors de l'assemblée générale du 19 octobre 2023. Elle explique que l'exécutif revient avec une nouvelle recommandation allant dans ce sens dans le contexte où nous connaissons maintenant les balises qui seront dans la prochaine convention collective concernant l'EAD, et que celles-ci nous apparaissent insuffisantes. De plus, la Direction nous a indiqué qu'elle souhaitait aller de l'avant avec une offre de cours du soir et de cours d'été à distance et qu'elle allait donc sonder l'intérêt de certains départements à cet effet.

Julie Cloutier explique les principes pédagogiques généraux qui orienteraient la négociation d'une entente sur l'EAD.

Bernard St-Louis poursuit en précisant les principes qui orienteraient l'entente au niveau des conditions de travail.

Elsa Myotte termine en rappelant que la décision de négocier ou non une entente sur l'EAD appartient à l'AG, mais souligne qu'une telle entente pourrait permettre de baliser davantage l'EAD, d'améliorer les conditions de travail des enseignant.e.s à la formation continue et de se doter de leviers pour mieux protéger les départements.

Recommandation 35

CONSIDÉRANT les mandats relatifs à l'enseignement à distance (EAD) que le SPECA a donnés à ses représentant-es lors des assemblées générales du 21 novembre 2019, du 3 février 2022 et du 20 octobre 2022;

CONSIDÉRANT les balises pédagogiques relatives à l'EAD adoptées en Commission des études (CÉ) le 6 avril 2021 et le 18 janvier 2022;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente relative aux conditions applicables dans le cadre des projets-pilotes d'intégration de l'EAD dans des AEC;

CONSIDÉRANT la proposition relative à l'EAD laissée sur table lors de l'assemblée générale du 19 octobre 2023;

CONSIDÉRANT les nouveaux éléments relatifs à l'EAD et à la formation continue inclus dans l'entente de principe constatée le 20 février 2024 entre la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) et le Conseil patronal de négociation des collègues (CPNC);

CONSIDÉRANT l'insuffisance des éléments obtenus dans cette entente de principe pour baliser l'offre d'EAD et pour encadrer les conditions de travail qui s'y appliquent;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de développer une offre de cours à distance à la formation continue, non seulement dans les AEC, mais aussi dans les cours du soir et les cours d'été;

CONSIDÉRANT l'iniquité persistante sur le plan de la rémunération et des conditions de travail à la formation continue;

Il est proposé :

QUE le SPECA mandate ses représentant·es à la Commission des études (CÉ) et au Comité des relations du travail (CRT) pour négocier une entente balisant l'offre d'enseignement à distance (EAD) au Collège et encadrant les conditions de travail qui s'y appliquent, dans le respect des orientations suivantes :

- que l'offre d'EAD soit limitée à la formation continue, ce qui inclut les AEC, les cours du soir et les cours d'été;
- que tout projet d'EAD soit dûment approuvé par le ou les départements concernés pour les cours dont ils sont responsables;
- que tout projet d'EAD soit adopté en CÉ sur la base de balises pédagogiques établies à partir de celles qui ont été adoptées en CÉ le 6 avril 2021 et le 18 janvier 2022;
- qu'à la formation continue, soit reconnue la charge de travail inhérente à la préparation d'un cours pour la première fois, autant en présence qu'à distance, en considérant comme distincts le cours prévu en présence et le même cours prévu à distance;
- que des modalités particulières soient convenues dans le cas où un cours à la formation continue donné pour la première fois par un·e enseignant·e devrait être compté comme un cours au régulier pour compléter sa charge d'enseignement (MED, CFC, 5-1.03d);
- qu'à moins d'entente entre les parties, le nombre maximal d'étudiant·es par groupe dans un cours donné à distance ne puisse dépasser le plafond prévu pour le même cours offert en présence, sans dépasser 24 étudiant·es;
- que soit protégé le droit à l'image des enseignant·es, notamment en ce qui concerne les comportements attendus de la part des étudiant·es dans un contexte d'EAD.

Proposée par Philippe Labarre
Appuyée par Gaston Sauvé

Samaël Beaudoin propose un amendement, soit de retirer les cours d'été du mandat.

Frédéric Adam appuie.

L'amendement est rejeté à majorité.

La proposition principale est adoptée à l'unanimité.

7. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉVISION DE LA POLITIQUE DU CYCLE DE GESTION DES PROGRAMMES (PCGP)

Philippe Labarre (membre du Comité de mise en œuvre de la PCGP) explique les trois mandats qui ont été donnés au comité par la Commission des études en lien avec la révision de la PCGP. Il nomme par la suite les articles de la politique qui ont été modifiés. Il explique les modifications qui ont été apportées aux articles 2.00, 3.00 et 5.00 et les éléments qui ont été ajoutés à l'article 8.00.

Bibiane Charland (membre du Comité de mise en œuvre de la PCGP) explique le mandat du comité à l'effet de réviser l'article 7.4, de même que les implications de cette révision au niveau des rôles et des

responsabilités. Elle poursuit en expliquant une partie des modifications et des ajouts qui ont été apportés aux articles 7.04.

Marie-Hélène Fortier (membre du Comité de mise en œuvre de la PCGP) explique les autres modifications et ajouts qui ont été apportés à l'article 7.04. Elle termine en expliquant les prochaines étapes de la révision de la politique et en remerciant les membres actuels et passés du comité.

8. INFORMATIONS

8.1 Suivi sur la résolution sur la Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante

Elsa Myotte rappelle le contenu de la résolution que nous avons adoptée concernant la *Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante* lors de l'AG du 7 décembre 2023 et indique que la résolution a été transmise à la Direction. Elle souligne que les recommandations que nous avons proposées ont pour la plupart été intégrées à la version finale de la politique qui a été adoptée au Conseil d'administration. Elle précise toutefois que le comité de rédaction de la politique n'a pas été en mesure d'y intégrer la notion de liberté académique. Elle explique que l'exécutif a donc décidé de porter le mandat d'AG via un autre véhicule : à la mi-février, Elsa Myotte a discuté des préoccupations des enseignant-es à l'égard de la liberté académique avec Nathalie Vallée (Directrice générale), qui s'est engagée à en parler au comité de direction. Elle termine en indiquant que nous sommes toujours en attente d'un suivi de la Directrice générale quant aux mesures qui seront mises en place par le Collège pour protéger la liberté académique des enseignant.e.s. Elle encourage les personnes victimes de comportements inadéquats en classe à le signaler par courriel à leur DAEPE, en mettant le SPECA en copie conforme.

8.2 Vie syndicale

Caroline Joly invite les membres à participer à la formation syndicale sur la tâche du 4 avril prochain et souligne qu'un party intersyndical aura lieu le 18 avril prochain, au Café qu'on sert, pour souligner la fin des négos. Elle invite finalement les membres présents à participer au 5 @ 7 qui aura lieu après l'assemblée générale au local du SPECA.

8.3 Manifestation en soutien à Gaza et à la Palestine

Philippe de Grosbois dénonce le génocide qui a présentement cours à Gaza et invite les membres à participer à la manifestation organisée par le Collectif Échec à la guerre en appui à la Palestine qui aura lieu à Montréal le 23 mars prochain.

9. VARIA

Il n'y a aucun varia.

Levée de l'assemblée à 16 h 25.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire et responsable des communications